

**CATALOGUE D'AMENDES 2014**

page 1/2

**Retrait d'une équipe avant le championnat
(Après le délai d'inscription)**

Baseball LNA	Fr.	500.00
Baseball LNB, Softball LNA	Fr.	250.00
Baseball 1ère ligue, 2ème ligue et Softball LNB Junior	Fr.	150.00

**Retrait d'une équipe avant le championnat
(Après le 1 mars)**

Baseball LNA	Fr.	800.00
Baseball LNB, Softball LNA	Fr.	500.00
Baseball 1ère ligue, 2ème ligue et Softball LNB Junior	Fr.	250.00

Perte par forfait

Une équipe doit annoncer 48 heures avant le début du match qu'elle ne peut pas participer au match. Ainsi elle évite un forfait grave. Une amende pour un forfait normal doit tout de même être payée.

Tous les matches d'un week-end comptent disciplinairement comme 1 forfait. Les Double-headers et les tournois d'un jour comptent disciplinairement et à point de vue pénalité que pour 1 forfait.

Après un 2ième forfait grave l'équipe est reléguée dans la dernière ligue.

	Forfait normal	Forfait grave	Dédommagement automatique pour l'équipe lésée (seulement en cas de forfait grave)
Baseball LNA	1 ^{ère} fois 400.00 2 ^{ème} fois 800.00	800.00	200.00
Baseball LNB Softball LNA	1 ^{ère} fois 250.00 2 ^{ème} fois 500.00	500.00	200.00
1^{ère} ligue, 2^{ème} ligue Softball LNB	1 ^{ère} fois 50.00 2 ^{ème} fois 125.00 3 ^{ème} fois 250.00	250.00	100.00
Junior	1 ^{ère} fois 50.00 2 ^{ème} fois 50.00 3 ^{ème} fois 125.00	125.00	50.00

Arbitre

(L'amende est aussi prononcée si l'arbitre sans licence est accepté par les deux équipes ou si l'arbitre ne peut pas s'identifier – avec licence d'arbitre, carte d'identité etc. Le dédommagement automatique est également supprimé.)

	Un arbitre manquant	L'équipe d'arbitres manquante	Dédommagement automatique pour l'équipe lésée
Baseball LNA	1 ^{ère} fois 200.00 2 ^{ème} fois 400.00	800.00	200.00
Baseball LNB Softball LNA	1 ^{ère} fois 100.00 2 ^{ème} fois 200.00	500.00	200.00
1^{ère} ligue, 2^{ème} ligue Softball LNB	1 ^{ère} fois 50.00 2 ^{ème} fois 50.00 3 ^{ème} fois 125.00	250.00	100.00
Junior		250.00	100.00

Arrivée de l'équipe d'arbitres en retard sur le terrain

Fr. 50.00

Tenue incorrecte de l'arbitre (par arbitre)

Fr. 50.00

**Ne pas communiquer le résultat jusqu'à 20 :00 h le jour du jeu**

Toutes les ligues Fr. 50.00

L'organisateur d'un tournoi sur un jour doit envoyer les rapports d'arbitre et les feuilles du scoring au bureau de la fédération et communiquer les résultats

Ne pas observer cette règle Fr. 50.00

Rapport d'arbitre

Ne pas envoyer le rapport d'arbitre après 2 rappels Fr. 120.00

L'envoyer avec une semaine de retard Fr. 80.00

L'envoyer avec moins d'une semaine de retard Fr. 50.00

Scoring

Ne pas faire le scoring d'un match ou ne pas envoyer les scoring sheets – Baseball LNA et LNB Fr. 110.00

Ne pas faire le scoring d'un match ou ne pas envoyer les scoring sheets – autres ligues Fr. 25.00

Ne pas saisir un jeu de Baseball et Softball LN dans le software program après 5 jour (par jeu) Fr. 60.00

Cours

Si quelqu'un ne se présente pas, sans excuse, au cours auquel il s'est inscrit Fr. 50.00

Joueur n'est pas sur la « Spielerliste »

1. fois avertissement

2. fois Fr. 50.00

3. fois Fr. 200.00

4. fois décision ct

Voies de fait

D'un joueur/coach contre une personne max. Fr. 500.00

(Doit être payé par le coupable avec solidarité du club)

Autorisation

Tous les matches contre des équipes étrangère doivent être communiqués à la FSBS.

Les jeux qui gênent le déroulement du championnat ou des play-offs sont soumis à une autorisation.

Matches sans information et/ou sans autorisation Fr. 300.00

(Les frais supplémentaires des fédérations internationales seront aussi facturés)

Administration/Finance

Ne pas envoyer des documents importants ou ne pas observer les directives des règlements après 2 rappels Fr. 50.00

Chaque rappel/sommation supplémentaire Fr. 50.00

Ne pas payer des factures après le 2^{ème} rappel (avec 60 jours de retard) Fr. 50.00

Pour chaque rappel supplémentaire avec intérêts et frais éventuels de l'office des poursuites Fr. 50.00

Comité central

Le CC peut, si nécessaire, appliquer des sanctions et des amendes plus sévères que les règlements et le catalogue d'amendes les prévoit.

Le CC peut ordonner des amendes non-répertoriées pour mauvaise conduite proportionnellement aux amendes connues.

Si des mauvaises conduites identiques se répètent les amendes seront soumises à l'assemble générale dans le but de les répertorier dans le catalogue d'amendes.

Assemblée générale du